



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Renouvellement de la DSP maritime – choix de l’attributaire**

Saint-Pierre, le 25 mars 2021

La procédure de renouvellement de la DSP pour l’approvisionnement de l’archipel en fret maritime arrive à son terme.

Suite à l’analyse des offres reçues le 25 novembre 2020, le préfet de l’archipel a ouvert la négociation à deux d’entre eux.

Après négociations avec ces deux candidats, réception et analyse de leurs dernières offres, le choix de l’offre lauréate a eu lieu le 16 mars 2021, au regard des critères de sélection annoncés à tous.

Suite à la mise au point définitive du contrat avec l’attributaire pressenti, les courriers de rejet ont été adressés aujourd’hui aux candidats non retenus.

**Le préfet est ainsi en mesure d’annoncer que la société TSI (en groupement avec TSM) a été déclarée lauréate.**

L’envoi des courriers de rejet fait courir un délai de recours de 11 jours pour les candidats non retenus, suite à quoi le contrat pourra être signé.

Le préfet n’apportera aucun commentaire supplémentaire sur la procédure avant l’épuisement des voies de recours.